FormulAIRe F10bis



**ÉLECTIONS DU PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
ET DES MEMBRES BRUXELLOIS DU PARLEMENT FLAMAND**

**DU 9 JUIN 2024**

**ÉLECTIONS DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS**

**DU 9 JUIN 2024**

**Déclaration d’acquiescement à une demande visant à l’attribution à une liste de candidats présentée à l’élection du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale,d’un numéro d’ordre conféré à une liste de candidats présentée à l’élection du Parlement européen/de la Chambre**

**Collège électoral français**

Base légale: Article 38 de la loi du 12 janvier 1989 réglant les modalités de l’élection du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et des membres bruxellois du Parlement flamand

Les candidats au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale peuvent, dans l’acte d’acceptation de leurs candidatures, demander l’attribution à leur liste du même numéro d’ordre

* que celui qui sera conféré, lors du tirage au sort auquel il sera procédé par le président du bureau principal du collège électoral français, néerlandais ou germanophone, selon le cas, le cinquante-deuxième jour avant l’élection du Parlement européen, à une liste présentée pour cette élection, pour autant qu’ils produisent une attestation émanant de la ou des personnes déposant la liste pour l’élection du Parlement européen, et les habilitant à utiliser le numéro d’ordre qui leur sera conféré pour cette élection.

OU

* que celui qui sera conféré, lors du tirage au sort auquel il sera procédé par le président du bureau principal de la circonscription Bruxelles-Capitale, à une liste présentée pour cette élection, pour autant qu’ils produisent une attestation émanant de la ou des personnes déposant la liste pour l’élection de la Chambre, et les habilitant à utiliser le numéro d’ordre qui leur sera conféré pour cette élection.

|  |
| --- |
| Les déposants ci-dessous de la liste pour l’élection du Parlement européen/ de la Chambre[[1]](#footnote-1)(Biffer la mention inutile) |
| Date |  |
| Nom et signature |  |
| Nom et signature |  |
| Nom et signature |  |
| déclarent accepter la demande d’octroi aux listes présentées pour l’élection du Parlement de Bruxelles-Capitale sur laquelle figurent les candidats suivants |
| Nom et prénom des candidats |
|  |
|  |
|  |

1. Au moins l’un des candidats qui a déposé la liste pour l’élection du Parlement européen doit signer. [↑](#footnote-ref-1)